

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits se sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX DE L'ABONNEMENT

VILLE... Un an... 8 fr. Six mois... 5 fr. EXTÉRIEUR. Un an... 10 fr. Six mois... 6 fr.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 24 Décembre 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Étampes, Paris) and times for various services.

Bulletin politique.

Si les Chambres sont en vacances, l'esprit public, qui ne s'arrête jamais, continue d'affirmer la République. Le bon vent souffle de tous côtés, et le résultat des élections du 7 avril est une preuve que partout le gouvernement républicain prend des racines profondes...

pendant que les trois autres criaient : A bas la République ! le petit empereur viendra demain et l'Exposition n'aura pas lieu. Tant que nous n'aurons que de semblables manifestations, on n'aura rien à craindre, pas plus le retour de l'Empire que la résurrection de l'empereur.

la politique romaine son caractère de résistance à toutes les idées modernes et à tous les gouvernements. Mais nous rappelons que Pie IX a aussi marqué l'inauguration de son pontificat par des idées libérales qui n'ont malheureusement pas tardé à être démenties.

L'Autriche-Hongrie, dit une dépêche du Times, insiste toujours pour qu'il y ait réunion d'un congrès, et de même que l'Angleterre, elle se déclare disposée à traiter, mais en congrès seulement. S'il en est ainsi et si les pourparlers entre Vienne et Saint-Petersbourg aboutissent à une entente, cette entente aurait un caractère provisoire et ne deviendrait définitive qu'après discussion en congrès.

Feuilleton de l'Abeille (4) DU 20 AVRIL 1878.

LE COUSIN SOSTHÈNES

IV

Réellement Sosthènes n'avait jamais regardé Marguerite. Pour lui, c'était toujours l'enfant qu'il avait recueillie dans la mansarde du quartier latin, la petite pensionnaire qu'il promenait le dimanche, il n'y avait pas bien longtemps de cela.

Et il parla pour son ami Stevens. — Ah ! répondit tristement Marguerite, comme c'est dommage ! un si digne garçon ! — Tant mieux, au contraire... il faut le prendre pour mari.

je me porte garant pour lui. Voyons, veux-tu que je lui donne au moins une espérance ? — Non, déclara nettement la jeune fille, non... car ce ne serait pas loyal, et je suis résolue à ne jamais manquer à mon serment.

gure, car ses lettres devenaient plus fréquentes encore, et demandaient toujours de l'argent. A Bade, d'ailleurs, n'y a-t-il pas la roulette et le trente-et-quarante ! Un jour enfin, jour de perte, Léonce eut besoin d'une somme considérable.

CHARLES DESLYS.

(La suite au prochain numéro.)

— Le mot de la charade insérée dans notre dernier numéro, est Poisson.

eux pour les éloigner des cadres de l'armée territoriale et les mettre dans l'alternative d'opter entre leur position et leur grade d'officier.

Le ministre de la guerre a pris, à la date du 23 mars, une décision en vertu de laquelle les jeunes gens qui ont été dispensés du service d'activité en temps de paix, soit comme soutiens indispensables de famille, soit dans l'intérêt des familles, d'après les dispositions de l'article 13 de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, et de l'article 47 de celle du 27 juillet 1872, seront appelés, lors des convocations de la réserve, avec les hommes de la classe à laquelle ils appartiennent, pour faire dans les corps de troupe une période d'instruction de vingt-huit jours. Cette nouvelle mesure recevra sa première application au mois de mai, lors de la convocation des réservistes de l'artillerie, du train de l'artillerie et du train des équipages appartenant aux classes de 1869 et 1871, et elle sera rigoureusement exécutée dans toutes les convocations ultérieures de la réserve et de l'armée territoriale. Toutefois, les généraux commandant les subdivisions régionales pourront accorder des dispenses aux jeunes gens ainsi rappelés jusqu'à concurrence de 40 p. 100 du nombre fourni par la subdivision.

**LES SOUS-OFFICIERS ET LE RENGAGEMENT.** — La commission de la Chambre qui examine la question de l'état et du rengagement des sous-officiers a reçu communication du ministre de la guerre d'un projet dont voici l'économie.

Tout sous-officier qui contracterait un engagement de cinq ans après la période de service qu'il doit à l'Etat, toucherait une prime de 2,800 fr., qui serait payée à raison de 500 fr. au moment du rengagement, et 2,300 fr. à son expiration. Le sous-officier, après cinq années, pourrait contracter un nouvel engagement pour une période quinquennale, moyennant une prime de 500 fr., enfin, après quinze années de service, il aurait droit au 15/25<sup>es</sup> de la pension de retraite, qui ne pourra être inférieure à 360 fr.

Dans son projet, le général Borel propose également de créer un adjudant par compagnie de guerre et de supprimer l'adjudant de bataillon. Cette création rendrait plus facile l'avancement des sous-officiers.

La commission s'est montrée favorable à ce projet, et M. Tezéus, rapporteur, déposera son rapport aussitôt après la rentrée.

## CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

### Police correctionnelle.

Audience du 17 Avril 1878.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

#### JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— PACON Charles - Gustave, 30 ans, né à Melun, journalier, en résidence obligée à Orléans; 4 mois de prison, pour rature de ban.

— BOIX Jules - Augustin, 46 ans, manoeuvre, demeurant à Lardy; 4 an 4 jour de prison, pour vol.

— MOULIN Anna-Éléonore, âgée de douze ans, demeurant à Arrancourt, déclarée coupable de vol, a été acquittée comme ayant agi sans discernement et rendue inapte au service, mais condamnée aux dépens solidaires de son père comme civilement responsable.

\*\* Nous avons publié, samedi dernier, un télégramme au sujet de l'adoption du tracé de la ligne de Milly par Melun, etc. Ce télégramme a été mal traduit. Au lieu de Conseil général de Seine-et-Oise, il faut lire : Conseil général de Seine-et-Marne. Le Conseil général de Seine-et-Oise, comme on le verra plus loin, avait déjà adopté le tracé d'Etampes à Milly.

### Théâtre d'Etampes.

Soirée du 14 Avril 1878.

**L'Ami Fritz**, comédie en trois actes, de MM. ERCKMANN-CHATRIAN. — **Le Luthier de Crémone**, drame en un acte, de M. F. COPPÉE.

A en juger par le résultat pécuniaire des deux dernières représentations, le zèle du public, loin de s'échauffer au contact de celui déployé par nos jeunes artistes, se refroidit sensiblement; le chef-d'œuvre de Molière, d'il y a quinze jours, pas plus que la charmante idylle alsacienne d'hier, n'ont eu le pouvoir de faire prendre à la foule le chemin de la place Geoffroy-Saint-Hilaire! Nos regrets vont donc à la défection prématurée des habitués du théâtre, dont l'assiduité nous avait fait concevoir tant d'espérance pendant toute la saison; nous aimons à croire que ce temps d'arrêt est dû à des causes toutes particulières qu'il ne nous est pas donné de connaître, et que le public qui a suivi avec tant d'intérêt les sérieuses représentations offertes cet hiver ne voudrait pas se déjuger, lorsque la clôture de l'année théâtrale est imminente: en effet, encore un ou deux spectacles au plus, et ce qu'on est convenu d'appeler la saison dramatique aura vécu! Certes, nos intéressants artistes n'ont pas démérité, soyons donc conséquents avec nous-mêmes, et faisons en sorte qu'à la veille de leurs adieux ils n'emportent de la ville d'Etampes que de bons souvenirs!

**L'Ami Fritz**, malgré les nombreuses difficultés d'exécution que présente cette comédie, — est-ce bien une comédie ces trois délicieux tableaux extraits par les auteurs eux-mêmes, des entrailles du populaire roman alsacien? — appelle-t-elle une jolie pièce et disons qu'elle a été très-convenablement jouée, aussi bien, — mieux peut-être, — qu'aucune troupe de province ne pourrait le faire: grands ou petits rôles, tous ont été très-bien tenus et fort applaudis.

**Le Luthier de Crémone** est une véritable élégie dramatique; si ce drame intime n'était signé par un poète contemporain, on pourrait le croire sorti de la plume d'André Chénier! — M. Guitry et ses jeunes partenaires ont déployé, dans ce sérieux petit acte, toute l'ardeur de la jeunesse unie à l'amour de leur art.

Nos lecteurs voudront bien nous pardonner l'insistance que nous apportons à voir l'année théâtrale se terminer à l'honneur de notre ville, c'est-à-dire dans des conditions telles qu'une nouvelle campagne puisse s'ouvrir sans appréhension, lorsque viendra le mois d'octobre. Dans le monde artiste comme dans le monde des affaires, rien ne reste absolument ignoré, — les bons théâtres comme les bons négociants, vivent beaucoup sur le crédit de leur réputation, — la représentation toute exceptionnelle qui nous sera donnée le Lundi de Pâques est un exemple frappant du crédit dont jouit, à l'heure actuelle, notre modeste scène: tout le monde sait le dévouement traditionnel des artistes lorsqu'il

s'agit de secourir une infortune ou de calmer une souffrance; or, un artiste connu et estimé, M. Henri Richard, de l'Odéon, pour des causes trop longues à énumérer aujourd'hui, s'est vu dans la dure nécessité d'en appeler au dévouement de ses camarades pour organiser une représentation à son bénéfice; il va sans dire que ses nombreux amis ne sont point restés sourds à son appel; mais, à cette époque de l'année, les directeurs des théâtres de Paris ne peuvent guère prêter leurs scènes sans un grave préjudice pour l'administration qui leur est confiée; eh bien, à défaut d'une scène parisienne, c'est celle d'Etampes qu'on a songé tout d'abord! — Voilà un des richesses que produit une bonne réputation! — Soutenons-la!

Lorsque nous dirons à nos lecteurs que M<sup>lle</sup> Fayolle a voulu participer à la bonne œuvre projetée, c'est prédire à coup sûr que le public n'hésitera pas à venir assister à une agréable soirée doublée d'une bonne action!

P. S. — Nous avons une omission à réparer: grâce aux soins intelligents du chef de notre Fanfare municipale, nous avons été appelés plusieurs fois déjà, à donner nos applaudissements à une nouvelle organisation d'orchestre spéciale au théâtre et qui est du meilleur effet.

Nous engageons ceux qui n'ont pas encore entendu cette jolie musique d'harmonie, à se hâter, car elle prendra fin avec la saison théâtrale dont les jours sont comptés.

**Lundi prochain.** — **Suzanne et les deux Vieillards**, comédie en un acte, de M. MEHLER. — **Nos Alliées**, comédie en trois actes, de M. POL MORÉAU. — **L'autre Motif**, comédie en un acte, de M. E. PAILLERON.

\*\* Lundi dernier a été remarquable par son beau soleil qui, toute la journée, nous a gratifiés de ses bienfaisants rayons. Il était donc bien naturel de chercher à goûter les doux plaisirs de la villégiature. Aussi deux gais habitants de notre ville profitèrent-ils de cette belle journée pour répondre à une invitation que leur avait adressée un intime ami. La partie fut de suite convenue et, comme il s'agissait de s'arrêter à la septième station d'Etampes vers Paris, on prit le train de 8 h. 20 m. Nos deux voyageurs arrivèrent sans encombre chez l'ami en question, où ils furent reçus, cela va sans dire, avec la plus franche cordialité. La première chose à laquelle ils songèrent d'abord, fut de se reconforter un peu; puis, pour gagner de l'appétit, on fit une promenade sentimentale qui dura jusqu'à l'heure convenue pour savourer un délicieux déjeuner. Il était alors midi. L'amphitryon avait fait les choses convenablement; une table copieusement garnie sollicitait les convives à lui faire honneur. Rien ne manquait à ce festin, aussi chacun s'en donna à cœur joie. Le repas fut très-gai et se prolongea jusqu'au départ du train qui devait ramener à Etampes nos deux compatriotes. Ceux-ci étaient montés dans un compartiment entièrement vide; ils s'assirent en face dans un coin, à droite et à gauche de la portière. Un instant après, l'un dit: — Je viens de voir un renard traverser la voie. — Oh! c'est chance! dit l'autre.

Peu après, celui-ci reprend: — Eh bien! j'en vois un aussi. — Tant mieux!

Un quart-d'heure s'écoule, et nos deux amis à l'unisson s'écrient: En voilà encore un....

Mais la brise du soir commençait à fraîchir... et cependant leur front brûlait en s'alourdissant; les deux amis fermèrent les vastes, s'étendirent horizontalement sur les banquettes et se livrèrent tout entiers aux tentations de Morphée, qui bientôt répandit sur eux ses pavots.

Le train qui ramenait nos épicuriens ne va pas plus loin qu'Etampes. Il s'arrêta donc à cette station. Les conducteurs s'empressèrent d'ouvrir les portières des douze voitures et de crier: Etampes! Etampes! Etampes! Le temps nécessaire pour permettre aux voyageurs de descendre étant écoulé et la voie libre, on fit la manoeuvre ordinaire et on gara les voitures au lieu habituel. Vers deux heures du matin, le surveillant de nuit, en faisant sa ronde, arriva de ce côté. Un bruit insolite frappa son oreille, et comme peu d'instants avant on avait isolé quelques wagons sur ce point, il pensa qu'un ou deux compagnons de saint Antoine pouvaient bien être restés dans l'un de ces wagons; mais nullement. — Pendant qu'il continuait sa tournée, le même grognement se fit entendre à l'endroit où se trouvaient les voitures du train de voyageurs dont nous avons déjà parlé. Sans désespérer, il s'introduisit dans le compartiment d'où sortait ce bruit et reconnut nos deux étampois, qui sans doute étaient bercés par les rêves les plus délicieux; il les réveilla, non sans beaucoup de peine, et nos deux convives regagnèrent leurs domiciles respectifs, bien heureux que le hasard ne les eût pas conduits à Limoges ou à Bordeaux. Les nombreuses libations auxquelles s'étaient livrés les deux amis leur ont valu dix heures de sommeil et une absorption de cinq litres d'eau chacun. Ils en parlent encore.

### Conseil général de Seine-et-Oise.

Notre format ne nous permettant pas de publier *in extenso* les procès-verbaux des séances du Conseil général, nous en extrairons seulement les passages qui nous paraîtront devoir intéresser les lecteurs de notre arrondissement.

Présidence de M. GILBERT-BOUCHER, sénateur.

M. le président lit et renvoie aux Commissions compétentes: Une lettre du département de Meurthe-et-Moselle, relative à l'enseignement agricole; des demandes de subvention pour le centenaire de Voltaire; pour le tir de Boissy-Saint-Léger; pour l'érection d'une statue à l'astronome Leverrier; un projet de délibération ayant pour but de faciliter les visites des instituteurs de Seine-et-Oise à l'Exposition universelle, projet signé de MM. Ferdinand Dreyfus, Herbette, Vasserot et Barbu; et une demande des habitants de Milly tendant au classement du chemin de fer de Chartres à Melun, avec embranchement sur Fontainebleau.

M. le président informe le Conseil que les documents et ouvrages demandés dans la dernière session ont été mis à sa disposition par M. le préfet.

M. Hayem demande que chaque Commission nomme un membre qui s'adjoindrait à la deuxième Commission pour répondre au questionnaire du ministre des travaux publics, concernant le classement des chemins de fer.

M. le président répond que le rapport sera déposé sur le bureau avant la discussion.

M. Poupinel dit que la Commission départementale a pris une délibération pour recommander aux Commissions régionales du ministère des travaux publics le

classement de certains chemins de fer, mais que ce travail est arrivé tardivement au ministère et que le Conseil général des Ponts-et-Chaussées devant se réunir demain ou après-demain pour statuer définitivement, il y a lieu de prendre une délibération qui serait transmise d'urgence au ministère.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Barbu, Gilbert-Boucher, Hayem, Lebon, Hély-d'Oissel, Ferdinand Dreyfus et M. le préfet, le Conseil décide que la Commission départementale se réunira immédiatement pour présenter une délibération.

La séance est suspendue pendant une demi-heure.

A la reprise de la séance, M. Ferdinand Dreyfus lit, au nom de la Commission, la délibération suivante, qui est adoptée à l'unanimité:

Le Conseil général.

Considérant que par décret de M. le président de la République rendu sur la proposition de M. le ministre des travaux publics, le 3 janvier 1878, il a été établi six Commissions techniques et administratives chargées de dresser, pour chacune de leurs régions respectives, la liste des voies ferrées restant à établir pour compléter le réseau d'intérêt général et pour classer par ordre de priorité d'exécution toutes les lignes du réseau complémentaire.

Considérant que par sa circulaire, en date du 14 janvier 1878, M. le ministre des travaux publics a invité les préfets: 1<sup>o</sup> à lui faire connaître, sans retard, les vœux émis par les Conseils généraux dans leurs dernières sessions, en ce qui concerne les chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local; 2<sup>o</sup> à se mettre directement en rapport avec les présidents des Commissions régionales pour l'examen des questions de chemins de fer intéressant leurs départements respectifs;

Considérant, qu'en l'absence du Conseil général, la Commission départementale, par sa délibération, en date du 11 février 1878, a recommandé à M. le préfet d'insister auprès de l'Administration pour le classement de différentes lignes déjà étudiées par le Conseil général;

Approuvant le travail de sa Commission;

Délibère:

Art. 1<sup>er</sup>. — M. le préfet est invité à insister de nouveau auprès de l'Administration pour le classement et la prompt exécution des lignes suivantes:

- 1<sup>o</sup> Ligne de Palaiseau à Juvisy, par la vallée de l'Yvette;
- 2<sup>o</sup> Lignes de Chartres à Melun, par Etampes;
- 3<sup>o</sup> Ligne de Ws-Marines à Etampes, par Epône, Villiers, Neauphle, Rambouillet et Dourdan;
- 4<sup>o</sup> Prolongement du chemin de fer de Paris à Limours, chemin qui est aujourd'hui à l'état d'impasse, en donnant à la voie les dimensions réglementaires des autres voies ferrées;
- 5<sup>o</sup> Chemin partant de la ligne de l'Ouest et desservant les hauteurs de Vaucresson, la Colle-Saint-Cloud, Louveciennes et Marly-le-Roi, chemin qui du reste l'Etat a déjà fait étudier comme ligne d'intérêt général;
- 6<sup>o</sup> Raccordement du chemin de fer de Paris à Luzarches avec la ligne de Paris à Chantilly.

Art. 2. — La présente délibération sera remise directement à M. le Ministre des travaux publics par une délégation du Conseil général de Seine-et-Oise.

MM. Lebaudy et Delerue sont désignés pour remettre, avec M. Gilbert-Boucher, président, la délibération au ministère des travaux publics.

M. Goupy fait remarquer qu'il a été dit que la ligne d'Eure-et-Loir à Seine-et-Marne était abandonnée par les représentants du département. Le fait n'étant pas exact, il prie la délégation de vouloir bien insister, en ce qui concerne l'exécution de ce chemin de fer.

M. le président répond que le Conseil général d'Eure-et-Loir insiste de son côté, et que pour lui, il a déjà fait une démarche à ce sujet avec MM. Labiche et Delacroix.

Sur la proposition de M. le président appuyée par MM. Hayem et Poupinel, le Conseil procède, au scrutin de liste, à la nomination d'une Commission des chemins de fer.

Sont élus: MM. Delerue, Lebaudy, Hély-d'Oissel, Lebon, Feray, Ferdinand Dreyfus, Barbu, Maret et Goupy.

### Cour d'Assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le conseiller HARDOUIN.

Audience du lundi 8 avril 1878.

**PREMIÈRE AFFAIRE. Vol par une domestique.** — La nommée Marie-Reine-Augustine Alleton, dite Palmyre, âgée de dix-sept ans, est entrée, dans le courant de l'année 1876 en qualité de domestique, au service des époux Baudouin, épiciers à Soisy-sous-Etiolles. Au commencement du mois de décembre 1877, la dame Baudouin s'aperçut qu'un billet de banque de 4,000 fr., placé dans la commode de sa chambre à coucher avait disparu; n'ayant pas de soupçons sur la probité de sa servante, elle crut qu'elle s'était trompée dans ses comptes et ne porta pas plainte.

Le 28 décembre, en visitant la chambre de sa domestique pour chercher le linge qu'elle pouvait avoir à donner au blanchissage, la dame Baudouin trouva dans le tiroir d'une table de nuit, un porte-monnaie contenant un billet de banque de 4,000 fr. et 80 fr. en pièces d'or. Elle interrogea sa domestique sur la provenance de cette somme, et celle-ci répondit avec assurance qu'elle avait retiré récemment de la Caisse d'épargne d'Arpajon 4,000 fr. qui lui venaient de la succession de sa grand-mère. Malgré l'énergie des protestations de la fille Alleton, sa maîtresse crut prudent de s'assurer de la vérité de son allégation: elle écrivit au préposé de la Caisse d'épargne d'Arpajon, qui répondit que cette fille n'avait fait qu'un dépôt de 80 fr. le 25 novembre précédent. Lorsque cette lettre fut représentée à la fille Alleton, elle comprit qu'elle ne pouvait plus persister à nier, elle avoua qu'elle avait volé 4,080 fr. à ses maîtres; elle les avait dérobés dans la commode en se servant de la clé de ce meuble, qu'on avait laissée par mégarde sur la cheminée. L'accusée a cherché à atténuer sa faute, en prétendant qu'elle voulait restituer la somme qu'elle avait soustraite et qu'elle cherchait l'occasion de le faire sans se découvrir, lorsqu'elle a été arrêtée. Mais la table qu'elle a imaginé pour conserver la somme saisie en sa possession et le projet de quitter sa place, qu'elle a manifesté seulement depuis le vol, ne permettent pas d'ajouter foi à un moyen de défense qui n'effacera pas d'ailleurs, sa culpabilité.

En conséquence, la fille Alleton est accusée de vol au préjudice de ses maîtres.

L'accusation a été soutenue par M. Busche, juge suppléant attaché au parquet de M. le procureur de la République, et la défense présentée par M. Bourdel, avocat du barreau de Paris.

Déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes en sa faveur, la fille Alleton a été condamnée à la peine de l'emprisonnement pendant une année.

**DEUXIÈME AFFAIRE. Détournement de lettres par un facteur. Fauz.** — Le 25 décembre dernier, le nommé Claude Antoine Braton, âgé de 34 ans, facteur rural des postes à Boissy-Saint-Léger, fut chargé, à raison

de ses fonctions, de remettre à la dame Guérin, à Limeil-Brevannes, une lettre contenant un mandat sur la poste de 60 fr., à elle adressé de Paris par un sieur Clasans.

Il était à la connaissance de Breton que la dame Guérin recevait fréquemment des lettres contenant des mandats. Déjà le 13 du même mois, il avait remis à cette dame une lettre contenant 60 fr., et la dame Guérin, après avoir apposé sa signature pour acquit, l'avait chargée d'en toucher le montant au bureau de Boissy-Saint-Léger. Breton avait touché la somme, mais l'avait appliquée à ses besoins personnels et ne l'avait point encore restituée le 25, malgré les réclamations de la dame Guérin. Pensant que la seconde lettre contenait un mandat comme la première, il n'hésita pas à la détourner, puis trouvant en effet un mandat à l'intérieur, il y apposa de sa main, pour valoir décharge, la fausse signature de la dame Guérin, fit mettre à côté de cette signature, pour valoir légalisation, le cachet de la mairie de Limeil-Brevannes, et toucha lui-même, le 28 décembre, au bureau de Boissy-Saint-Léger, les 60 fr. montant de ce mandat. Il put ainsi, avec les fonds provenant de ce deuxième mandat, remettre à la dame Guérin les fonds qu'il avait touchés pour elle lors du paiement du premier.

Breton, en présence des constatations matérielles de l'instruction, a dû reconnaître les faits dont il s'est rendu coupable.

En conséquence, il est accusé d'avoir, étant facteur des postes, détourné une lettre contenant un mandat sur la poste de 60 fr., à lui confiée en sa qualité, de faux et d'usage de la pièce fautive.

L'accusation a été soutenue par M. Busche, juge suppléant attaché au parquet de M. le procureur de la République, et la défense présentée par M<sup>re</sup> Georges Haussmann, avocat du barreau de Versailles.

Le jury a rendu un verdict affirmatif, tempéré par l'admission de circonstances atténuantes. En conséquence, Breton a été condamné à la peine de l'emprisonnement pendant trois années.

### L'Exposition universelle.

Les travaux de l'Exposition sont poussés avec une activité telle que l'on peut affirmer que l'ouverture officielle aura lieu le 1<sup>er</sup> mai, ainsi que cela a été annoncé.

De toutes parts, on apprend que les plus grands personnalités se proposent de venir visiter cette splendide exhibition des produits internationaux.

Dès la fin de ce mois, le roi et la reine d'Espagne, le roi et la reine des Belges, le comte et la comtesse de Flandres seront à Paris. Nous ne parlons naturellement pas de tous les princes, frères, fils des souverains d'Europe, qui devront par leur situation de présidents des sections, assister aux fêtes de l'inauguration.

Une curiosité de l'Exposition sera la grande carte murale de la Société de géographie. Cette carte mesurera 4 mètres carrés de superficie. Elle représentera l'Afrique centrale et les découvertes de Cameron et de Stanley.

Au bas de cette carte se trouveront les noms des explorateurs de l'Afrique, au nombre de 191, dont 42 Français. On n'y parle pas des récentes expéditions.

Le plus ancien pionnier est M. Mayeur, un Français qui en 1774 a parcouru le nord de Madagascar; le dernier est M. Stanley.

Dimanche à deux heures a été transporté au Champ-de-Mars un lion en bronze du poids de 5,000 kilogrammes.

Le directeur général de l'Exposition vient d'adresser aux exposants une circulaire de rappel dont nous extrayons les passages ci-après:

« Le moment est venu d'expédier immédiatement les produits que vous destinez à l'Exposition. Les colis adressés directement au Champ-de-Mars ne peuvent avoir pour destinataire que les délégués portés pour votre classe. Tout colis adressé à une autre personne sera refusé lorsqu'il arrivera à l'Exposition, à moins qu'il ne soit accompagné par cette personne.

« Les colis des exposants ne seront plus reçus après le 25 avril, et, dès le 15, l'administration peut disposer, en faveur des industriels non admis ou réclamants, de tout emplacement qui, à cette date, ne serait pas occupé au moins par un commencement d'installation.

« Sur le vu de pièces justificatives de votre qualité d'exposant, il sera délivré, de neuf heures et demie à midi et de deux à cinq, les laissez-passer nécessaires pour vous permettre, à vous-même ou à votre représentant, de pénétrer dans les enceintes de l'Exposition jusqu'au 30 avril. »

Le programme de la cérémonie d'inauguration de l'Exposition universelle a été arrêté hier.

Cette cérémonie aura lieu le 1<sup>er</sup> mai, à dix heures du matin, au Trocadéro.

Le Maréchal-Président, en grande tenue de maréchal de France, accompagné de sa maison militaire et entouré des grands dignitaires de l'Etat et des membres du corps diplomatique, prendra place sur une estrade placée au milieu de la terrasse qui domine la cascade.

Derrière cette estrade seront réservés, sous la colonnade de la rotonde, environ quinze cents places pour des personnages de distinction et leurs femmes.

Cinq à six mille places de faveur seront également réservées sur les côtés de l'estrade ou sous les colonnades des galeries latérales du palais.

La troupe, en grande tenue, formera la baie de chaque côté de la cascade, et cette baie s'étendra jusqu'à l'entrée du palais du Champ-de-Mars.

Derrière la troupe, de chaque côté de la cascade, dans le bas du Trocadéro et au Champ-de-Mars, vingt mille invités pourront prendre place et assister au défilé du cortège.

Enfin, les commissaires des sections étrangères, accompagnés du haut personnel de leurs sections respectives, se tiendront sur le côté droit de la grande terrasse du palais du Champ-de-Mars. La gauche de cette terrasse sera réservée aux directeurs et aux chefs des différents services de la section française, lesquels se joindront au groupe des sections étrangères pour saluer le maréchal à son arrivée.

Cette disposition permet d'évaluer à 27 ou 30,000 le nombre des invités qui seront admis à assister à cette solennité.

À dix heures précises, le Maréchal prononcera un discours, après quoi le chef de l'Etat proclamera à haute voix que « l'Exposition est ouverte. »

Au même instant, l'eau de la cascade jaillira, la musique militaire exécutera une fanfare, et, au dehors,

une triple salve d'artillerie annoncera au public que l'Exposition est ouverte.

Le Maréchal, suivi de son brillant cortège, se dirigera alors vers le Champ-de-Mars; il parcourra d'abord l'allée des façades typiques des nations étrangères, puis la section française des beaux arts; et enfin, le cortège se partageant alors en deux groupes, parcourra d'un côté la section française, et de l'autre les sections étrangères. A midi précis, les portes de l'Exposition seront ouvertes au public.

Nouvelles et faits divers.

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, en date du 3 avril 1878, M. le marquis de Barthélemy, préfet de Seine-et-Oise, a été nommé officier de l'Instruction publique.

On va élever un monument à Claude Bernard dans le square du Collège de France, en face de la maison qui borde ce square où habitait le grand physiologiste.

Il est peu de maladies qui aient suscité la création d'autant de médicaments que l'asthme. La plupart de ces remèdes plus ou moins inactifs, sont tombés dans un oubli justifié. L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des Capsules de Goudron Guyot. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises au moment de chaque repas, amènent un soulagement rapide; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des Capsules de Goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Pour être bien certain d'avoir les véritables Capsules de Goudron de Guyot, on devra exiger, sur chaque flacon, la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépot à Etampes, dans la plupart des pharmacies.

Ville de Naples 1877. — La situation financière de la ville de Naples est excellente, son budget a été établi dans des conditions de prévoyance et d'économie qui font l'éloge de la municipalité.

Ainsi les recettes s'élèvent à 33,985,485 lires et les dépenses n'atteignent que 28,451,200 lires. Il y a donc un excédent de plus de 5 millions et demi qui sera consacré à des dépenses productives pour des travaux publics.

Naples est la ville la plus peuplée et la moins imposée de toute l'Italie; avec ses 890,000 habitants, elle pourrait largement tripler ses revenus en mettant des taxes sur les portes et fenêtres, sur la mouture, sur les marchés, sur les bestiaux, sur les poids et mesures, etc. On voit que la Ville de Naples a encore des ressources considérables et que son crédit est de premier ordre.

Dans le budget figure une annuité de 1,441,700 fr. pour l'intérêt à 20 fr. par an, et une autre de 133,316 francs pour l'amortissement à 400 francs des obligations de l'Emprunt 1877 qui sont en circulation. Les obligations de la Ville de Naples 1877 sont négociées à 340 francs, et elles rapportent donc 6 1/2 0/0, alors que les valeurs similaires, qui ne sont pas mieux garanties, ne donnent guère qu'un revenu de 4 à 5 0/0.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 4,967 fr., versés par 23 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 8,047 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 3,269 fr., versés par 30 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 862 fr. 14 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 792 fr., versés par 6 déposants.

Il a été remboursé 364 fr. 81 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 3,004 fr., versés par 18 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 4,573 fr. 80 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 4,480 fr., versés par 42 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 4,250 fr.

SALLE DE LA ROTONDE

A l'occasion des Fêtes de Pâques.

M. Désiré HOYAU a l'honneur d'informer les habitants d'Etampes qu'il donnera demain Dimanche, un Grand Bal de nuit.

Un orchestre nombreux, qui ne laissera rien à désirer, animera les danses.

Prix d'entrée par cavalier : 2 fr.

Danses sans rétribution. — Un Cavalier aura droit à l'entrée de deux Dames.

Toute mise négligée sera rigoureusement refusée au Contrôle.

Le lendemain Lundi, il offrira aux amateurs un Café-Concert avec le concours d'artistes des principaux concerts de Paris.

Prix d'entrée par personne : 50 centimes.

Ouverture des bureaux à 8 heures du soir.

NOTA. Le Concert se terminera à 2 heures du matin.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

EXPERT DENTISTE à la Justice de paix du X<sup>e</sup> arrondissement.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, les Samedi 4 et Dimanche 5 Mai.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

Avis aux Entrepreneurs.

M. LEBLANC, marchand de bois, place du Théâtre, informe les Entrepreneurs qu'il a fait un approvisionnement complet de BOIS DE TRAVAIL de toute espèce, tel que : Chêne de Champagne, Hêtre, Sapins de Lorraine, Sapins du nord, et qu'il tient toutes ces marchandises à la disposition des personnes qui pourraient en avoir besoin, et dans de bonnes conditions.

On trouvera également chez lui un grand assortiment de bois pour le Charronnage.

COMPTOIR D'ETAMPES.

Maison spéciale pour la Vente et Achat de Fonds de commerce et d'Établissements de toute nature, spécialement : Fonds de Boulangerie à Paris et départements, — Prêts hypothécaires, — Placements d'argent, — Vente et Achat d'immeubles, terrains, etc.

Emplois et positions sérieuses pour toutes personnes disposant de cautionnements ou capitaux.

S'adresser tous les jours, de 3 à 5 heures, à Etampes, faubourg Saint-Jacques, 2, à la Pointe.

M. Robert BENSUSAN, dentiste de Paris, continue de venir tous les samedis à Etampes, consultations à l'hôtel du GRAND-COURRIER.

M. BENSUSAN restera à Etampes les dimanches, lorsqu'on lui en fera la demande.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 12 Avril. — COUPREAU Madeline-Henriette-Anais, place Saint-Gilles, 30. — 14. PINGUET Julie-Adèle, rue Neuve St-Gilles, 3. — 14. LASKIER Paul-Henri, rue de la Cordonnerie, 20. — 19. DUCLOUD Fernand-Edouard, place Notre-Dame, 24.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1<sup>o</sup> CHENEVIERE Léon-Henri, 27 ans, camionneur, rue Saint-Jacques, 51; et D<sup>lle</sup> MENARD Louise-Victoire, 24 ans, lingère, à Dourdan.

2<sup>o</sup> DROCET Paul, 25 ans, domestique, rue Reverse-leux, 12; et D<sup>lle</sup> POUSSARD Louise-Eugénie, 25 ans, lingère, rue Braban, 3.

3<sup>o</sup> RICHOU Henri-Louis, photographe, rue Damoise, 7; et D<sup>lle</sup> LESAGE Blanche-Elisa, sans profession, rue Neuve-Saint-Gilles, 3 bis.

DÉCÈS.

Du 11 Avril. — VRAMANT Marie-Françoise-Victoire, 80 ans, veuve Thomain, ancienne journalière, à l'Asile des vieillards. — 13. ANGEVIN Marie-Joséphine-Gabrielle, 89 ans, rentière, veuve Vignolat, rue Saint-Martin, 4<sup>r</sup>. — 14. ROTY Pierre-Éléonore, 51 ans, jardinier, rue Saint-Jacques, 82. — 18. PASCAL François, 36 ans, charbonnier (Hospice).

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

COMPAGNIE NATIONALE

DES CANAUX AGRICOLES.

Le Conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'Obligations que le coupon d'intérêt n<sup>o</sup> 4, échéant le 1<sup>er</sup> mai 1878 sera payé à partir dudit jour, chez M. HENRI DE LAMOTTE, banquier, 51, rue Taillout, à Paris.

Le montant des coupons est ainsi fixé (impôts déduits)

Obligations nominatives. . . . . 7<sup>fr</sup> 75

Obligations au porteur. . . . . 7 »

Les journaux de médecine de Paris et la presse scientifique ont publié la note suivante :

« Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque ont démontré que les « Dragées de Fer du d<sup>r</sup> Rabuteau sont supérieures à « tous les autres Ferrugineux pour le traitement des « maladies suivantes : Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Epuisement, Convalescence, « Faiblesse des enfants, et toutes les maladies causées « par l'appauvrissement du sang. « Prendre chaque jour deux dragées, matin et soir, « au repas. « Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

« Le traitement Ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 40 centimes par jour. « On peut se procurer les Dragées de Fer Rabuteau « par l'entremise de tous les pharmaciens; mais il faut « bien se défier des contrefaçons, et sur chaque flacon « exiger comme garantie le nom et la signature du d<sup>r</sup> « Rabuteau. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1; 1 kil., 7 fr. 6; 2 kil., 12 fr. 70 fr. — Les Biscuits de Revalessière, en boîtes de 4, 7 et 16 fr. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco.

DÉPÔTS : à Etampes, chez M. THÉNARD, rue St-Jacques, 121; — à Longjumeau, chez M. HAQUIN fils, négociant; — à Pontoise, chez M. PANO, pharmacien; — à Rambouillet, chez M. C. PÉREZ, pharmacien; — à Saint-Germain-en-Laye, chez M. P. LOUIS; — à Versailles, chez MM. LOMEXEAU, épiciers, rue Royale, 2 bis; Courtois, épiciers, rue Royale, 10; RANGOTTE, rue de l'Orangerie, 49; — à Neuilly, chez M. COSTURIER, épiciers; — à Corbeil, chez MM. BOURDOIS, épiciers, et MARTIN aîné. — De BARRY et C<sup>ie</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Bouché (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-52

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES. (67<sup>me</sup> Année.)

(1) Etudes de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 50, Et de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué en la même ville, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 5.

VENTE

Sur Licitation,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MOIGNY, Et par le ministère de M<sup>e</sup> SERGET, notaire à Milly, Commiss à cet effet,

D'UNE

MAISON

Avec

SAISANCES ET DÉPENDANCES

Sise à Moigny,

ET VINGT-UNE

PIÈCES DE TERRE, BOIS & VIGNE

Situées terroirs de Moigny et Dannemois,

EN 22 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 19 Mai mil huit cent soixante-dix-huit, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le neuf avril mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré; Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de : 1<sup>o</sup> M. Antoine RICHARD, menuisier, demeurant à Moigny, canton de Milly;

2<sup>o</sup> Madame Aimée RICHARD, épouse de M. Pierre ARNOULT, cultivateur, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble audit lieu de Moigny;

3<sup>o</sup> Madame Apolline RICHARD, épouse dument assistée et autorisée de M. Jules GAILLARD, cultivateur, demeurant ensemble à Dannemois;

4<sup>o</sup> M. Théodore RICHARD, marchand tailleur, demeurant audit lieu de Moigny, ce dernier tant en son nom personnel que comme coessionnaire des droits successifs, mobiliers et immobiliers, de M. Louis-Edme Richard, sans profession, demeurant à Moigny, dans la succession de M. Louis Richard, ci-après nommé; Ayant les sus-nommés M<sup>e</sup> Breuil pour avoué;

En présence, ou elle dument appelée, de madame Florentine Villemain, veuve de M. Louis Richard, en son vivant marchand de pommes de terre, ladite dame sans profession, demeurant à Moigny; Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard;

Procédé, les jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente, sur licitation, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON BOURGEOISE située à Moigny, rue des Hôpitaux, comprenant : Un principal corps de bâtiment composé, au rez-de-chaussée, de une cuisine, deux salles à manger, un petit fournil, un cabinet;

Au premier étage, trois chambres à coucher et un cabinet;

Grenier au-dessus couvert en tuiles; — cave sous la maison;

Au côté couchant, remise et écurie; — au côté levant, lieux d'aisances, cabanes à lapins et poulailler;

Jardin par devant, clos de murs, avec une grille donnant sur la rue des Hôpitaux et une petite porte sur le passage commun; — grand jardin fruitier à côté et par derrière, avec porte de sortie sur le chemin; — pompe et cave dans le jardin; — pompe à côté de la grille d'entrée, commune avec plusieurs;

Le tout d'un seul ensemble tient par devant au nord à la rue des Hôpitaux, par derrière à plusieurs, d'un côté levant à M. Louis Félix, d'autre côté couchant à Demest, de Courances.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Deuxième lot.

Un are vingt-six centiares de bois, lieu dit aux Ruelles, terroir de Moigny.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Troisième lot.

Un are vingt-six centiares de bois, lieu dit à la Croix-Saint-Jean, même terroir.

S'adresser, pour les renseignements :  
A Etampes,  
En l'étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue St-Jacques, numéro 50 ;  
En celle de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 3 ;  
A Milly,  
En l'étude de M<sup>e</sup> SERGENT, notaire, commis pour faire la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;  
En celle de M<sup>e</sup> BUISSON, notaire ;  
Et sur les lieux pour visiter les immeubles.  
Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le dix-sept avril mil huit cent soixante-dix-huit.  
Signé, L. BREUIL.  
Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-neuf avril mil huit cent soixante-dix-huit, folio 96 verso, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes doubles décimes et demi compris.

Signé, DELZANGLES.  
(2) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE**  
Par suite de conversion de saisie immobilière,  
**EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MAISSE,**  
Et par le ministère de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire audit lieu, Commis à cet effet,  
D'UNE  
**MAISON BOURGEOISE**  
Située à Maisse.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 12 Mai* mil huit cent soixante-dix-huit, *Heure de midi.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :  
En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-six février mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et signifié, tant à avoué qu'à domicile ;  
Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Victor JASSENE, entrepreneur de charpente, demeurant à Corbeil ;  
Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Bouvard ;  
En présence, où eux dûment appelés, de :  
1<sup>o</sup> M. Albert-Alphonse-Maximilien Riebourg, fabricant de machines à coudre, demeurant à Paris, boulevard Sébastopol, numéro 2 ;  
Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Breuil ;  
2<sup>o</sup> M. Henri Rogé, entrepreneur de piqures mécaniques, demeurant ci-devant à Maisse, et actuellement à Paris, rue de La Chapelle, numéro 89 ;  
Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Chenu ;  
Procédé, aux jour, heure et lieu sus-indiqués, à la vente, par suite de conversion de saisie immobilière, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**  
*Lot unique.*  
Une MAISON BOURGEOISE couverte en tuiles, sise à Maisse, rue du Pressoir, composée : au rez-de-chaussée de plusieurs pièces, au premier étage de trois chambres à coucher, au deuxième étage de plusieurs chambres, cour pavée devant ladite maison, par laquelle on entre sur le boulevard par une grande porte ; le tout tenant au nord sur le boulevard, au midi et au couchant au sieur Rogé père, et au levant à la rue du Pressoir.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci. . . . . 2,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :  
A Etampes,  
En l'étude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;  
En celle de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;  
En celle de M<sup>e</sup> CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100.

A Maisse,  
En l'étude de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;  
Et sur les lieux pour visiter l'immeuble.  
Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
A Etampes, le dix-neuf avril mil huit cent soixante-dix-huit.

Signé, BOUVARD.  
Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-neuf avril mil huit cent soixante-dix-huit, folio 96 verso, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé, DELZANGLES.

Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**ADJUDICATION**  
A LA BARRE DU TRIBUNAL D'ETAMPES,  
Le Mardi 7 Mai 1878, à midi,  
1<sup>o</sup> LA

**BRASSERIE D'ETAMPES**  
COMPRENANT  
Maison d'habitation, Fabrique, Magasins, Cave et Matériel.

Le bâtiment industriel, au-dessous duquel se trouve une très-belle cave, longe la rivière de Louette. Les bâtiments et matériel sont neufs. (Il n'existe pas d'autre brasserie dans la ville et dans le canton d'Etampes.)  
Entrée en jouissance immédiate.  
**Mise à prix . . . . . 10,000 fr.**

2<sup>o</sup> UN  
**GRAND JARDIN**  
En face la Brasserie,  
D'une contenance de 60 ares 80 centiares.  
**Mise à prix . . . . . 5,000 fr.**  
Les deux lots pourront être réunis.

S'adresser, pour les renseignements :  
A Etampes,  
A M<sup>e</sup> BOUVARD et CHENU, avoués ;  
Et à M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire. . . . . 2-4  
Etudes de M<sup>e</sup> DELAUNAY et LECLER, Avoués à Corbeil.

**VENTE**  
EN L'AUDIENCE DES CRIÉES DE CORBEIL (Seine-et-Oise)  
Le Mercredi 15 Mai 1878, onze heures du matin,  
D'UNE GRANDE

**MAISON DE CAMPAGNE**  
Connue sous le nom de  
**CHATEAU DE ROTTEMBOURG**  
A Montgeron,  
Station du chemin de fer de Paris à Lyon.

Parc de 8 hectares, Eaux vives, Remises, Ecuries pour 12 chevaux, Communs, Logement de jardinier, etc., etc.  
**Mise à prix . . . . . 100,000 fr.**  
S'adresser, à Corbeil :  
4<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DELAUNAY, avoué poursuivant ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECLER, avoué présent à la vente.  
A Villeneuve-Saint-Georges :  
A M<sup>e</sup> MARCHEIX, notaire.  
A Paris :  
A M<sup>e</sup> RENARD, notaire, rue du Quatre Septembre, numéro 2. . . . . 3-1

Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.  
**VENTE**  
Sur Licitation GILLOTIN-ARGANT,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DARDANNE, Notaire à Etampes,  
Le Lundi de Pâques 22 Avril 1878,  
Heure de midi,  
1<sup>o</sup> D'UNE  
**MAISON BOURGEOISE**  
Sise à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 26,  
Et place de l'Embarcadère,  
**Mise à prix . . . . . 10,000 fr.**  
2<sup>o</sup> DE QUARANTE-HUIT  
**PIÈCES DE TERRE**  
Sises terroirs d'Etampes et de Morigny, Au-dessus de St-Pierre, près Bois-Mercier et la Montagne. Ces terres sont de qualité excellente.  
**Mises à prix réunies . . . 62,225 fr.**  
Nota. — Le jugement permet la réunion et même la division des pièces.  
S'adresser, pour les renseignements :  
A Etampes,  
A M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué poursuivant, CHENU et LAURENS, avoués présents, et à M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes,  
Le Dimanche 28 Avril 1878, à midi,

**MAISON**  
A Etampes, rue Saint-Jacques, n° 109.  
**Mise à prix . . . 3,000 fr.**

**MAISON**  
A Etampes, boulevard Henri-Quatre, Au coin de la rue Lenicolas, ancienne rue du Lion-d'Argent.  
**Mise à prix . . . . . 5,000 fr.**  
Appartenant à la famille PRÉVOST.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

**ADJUDICATION**  
En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> DARDANNE,  
Le Dimanche 28 Avril 1878, à midi,  
D'UNE

**MAISON**  
Sise à Etampes, rue St-Martin, n° 42.  
COUR, JARDIN, POULAILLER et CABINETS d'AISANCES.  
Contenance : 12 ares 77 centiares.  
**Jouissance de suite.**  
S'adresser, pour visiter la Maison, à M. Auguste CAQUET, rue Saint-Martin, n° 59 ;  
Et pour traiter, à M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire.

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
UNE  
**MAISON BOURGEOISE**  
de construction récente,  
AVEC COMMUNS, JARDIN ET PETIT PARC.  
Située à Etampes, faubourg Evezard (Saint-Michel).  
S'adresser à M. POUSSARD ADRIEN, propriétaire, faubourg Evezard. . . . . 1

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
LE  
**MOULIN DE L'ÉCURIE**  
Monté entièrement à neuf.  
S'adresser à M. COLLAS, propriétaire à Rimoron (Seine-et-Oise), par Saint-Chéron.

**GRAND SKATING - RINK**  
130, Faubourg St-Honoré, 130  
**PARIS**  
LE PLUS ÉLÉGANT DE LA CAPITALE  
Rink unique en marbre blanc de Carrare.  
Salons confortables. — Buffet spacieux. — Bar américain. Consommations de premier choix.  
**RÉUNION DE FAMILLE. HIGH LIFE**  
SÉANCES DE PATINAGE TOUS LES JOURS  
de 9 h. à 11 h. 1/2 ; — de 2 h. à 6 h. — et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.  
Cours et Jeux inédits réglés par les premiers professeurs.  
PARODIES — PANTOMMES. — CLOWNS.  
Orchestre brillant dirigé par M. BAGGERS.

Etude de M<sup>e</sup> FABRÈGUE, notaire à Chartres.

**FERME**  
A louer, sise à Grandville-Gaudreville, canton de Janville (Eure-et-Loir), à 16 kilomètres d'Etampes et à 4 kilomètres d'Angerville, pour entrer en jouissance à la levée des guérets 1878, comprenant vastes bâtiments et 94 hectares de terre, dont 23 de 1<sup>re</sup> classe, 32 de 2<sup>e</sup>, 30 de 3<sup>e</sup>, 6 de 4<sup>e</sup>, et 3 de 5<sup>e</sup>.  
On pourrait y joindre encore, si on le désirait, deux lots de chacun 18 hectares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> Fabrègue, notaire, ou à M. Chauvin, propriétaire à Chartres, et pour visiter, à M. A. Lecomte, cultivateur à Grandville-Gaudreville. . . . . 2

ANCIEN MONSIEUR MERCIER, LITZELMANN & THUILLIER s'occupant exclusivement de  
**VENTE ET ACHAT**  
DE

**FONDS DE BOULANGERIE**  
Paris et la Province.

**MERCIER, ROUBY, HENRIOT & RÉMOND**  
ANCIENS MARCHANDS BOULANGERS  
9, Rue Sauval (près la Halle au Blé)  
— PARIS — 25-9

**C'est surprenant !!!**  
5 Médailles. Breveté S. G. D. G.

GROS DÉTAIL  
SANS connaître une seule note de musique, tout le monde est musicien en 30 minutes.

Ocarinas N° I - II - III - IV - V - VI - VII  
2 50 4 5 6 8 10 12  
Etuils . . . . . 4 50 1 85 2 85 3 50 3 70 4 4 50  
Instruments accordés : pour duo, 15<sup>e</sup> - trio, 20<sup>e</sup> - quatuor, 30<sup>e</sup> - sextuor (dont 1 basse), 60<sup>e</sup> - septuor (dont 2 basses), 85<sup>e</sup>.

Ocarina élégante pour dame (avec étuis), pour accompagnement de piano, 15<sup>e</sup>.  
Morceaux de musique, 1<sup>e</sup> - 1 50 - 2<sup>e</sup> - 2 50 - 3<sup>e</sup> 50 (grand choix.)  
Envoyer mandat - poste pour recevoir franco ou contre remboursement non franco, à la Compagnie générale de l'Ocarina, 37, passage Jouffroy, 37. — Paris.

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>**  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSSMANN,  
Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**  
Loi du 11 Novembre 1869  
1869

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**  
Convention du 15 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**  
Bordeaux, chez MM. SAINT-COLOMBA & C<sup>ie</sup>.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BORY & C<sup>ie</sup>.  
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.  
Dunkerque, chez MM. O. BOURDON & C<sup>ie</sup>.  
Havre, chez M. E. FICQUEL.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, chez MM. D'ORBIGNY & FAUSTIN FILS.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BORY & C<sup>ie</sup>.  
Melun, chez M. LE BARRÉ.  
Nantes, chez MM. A. JAMONT & HUARD.  
Paris, chez M. A. JAMONT-DUPIN, St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT & HUARD.

**MALADIES DE POITRINE**

M. A. DELAHAYE, libraire-édit., 23, pl. de l'École-de-Médecine, à Paris, vient de mettre en vente la 12<sup>e</sup> édition de la remarquable brochure ayant pour titre « Guérison de la Phthisie pulmonaire et de la Bronchite chronique, » à l'aide d'un traitement nouveau, méthode du D<sup>r</sup> Jules BOYER (de Paris). — Envoi franco contre 4 fr. 50 en timbres-poste.  
Cet ouvrage doit être lu par toute personne atteinte de Rhume, Catarrhe, Asthme, etc. ; les mères de famille y trouveront des renseignements précieux pour leurs enfants, au moment du développement, et de la formation chez les jeunes filles ; c'est le meilleur de tous les fortifiants. Ce traitement est recommandé dans la brochure par quantité de médecins des plus autorisés. . . . . 423

Guérison prompte et sûre  
par la **Liquide anti-phthisique** de M. BERTON, pharmacien, et  
Auteur, vétérinaire à Bourdan (S.-et-O.)  
DÉPÔTS : à Etampes, chez M. DELZANGE, pharmacien ; — à Angerville, chez M. GROSJEAN, pharmacien ; — à Janville, chez M. HENRY, pharmacien ; — à Orléans, chez M. FOUCAULT, pharmacien ; — à Chartres, chez M. DELAUNAY, pharmacien ; — à Rambouillet, chez M. LORVARD, pharmacien.

**DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP**  
**Fer du D<sup>r</sup> Rabuteau**  
Lauréat de l'Institut de France.  
Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les Préparations de Fer du D<sup>r</sup> Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux pour le traitement des maladies suivantes : Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Épuisement, Concalcescence, Faiblesse des Enfants et toutes les maladies causées par l'Appauvrissement du sang.  
Dragées du D<sup>r</sup> Rabuteau : Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation : 2 Dragées matin et soir au repas . . . . . Le fl. 3 Fr.  
Élixir du D<sup>r</sup> Rabuteau : Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies ou stimulées : Un verre à liqueur matin et soir après le repas . . . . . Le fl. 5 Fr.  
Sirop du D<sup>r</sup> Rabuteau : Spécialement destiné aux enfants . . . . . Le fl. 3 Fr.  
Le traitement ferrugineux par les Dragées Rabuteau est très-économique ; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ 10 Centimes par jour.  
On peut se procurer le FER RABUTEAU par l'entremise de tous les Pharmaciens.  
Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du D<sup>r</sup> Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de CHIN & C<sup>ie</sup> et la MÉDAILLE DU PRIX-MONTYON.

**ARSENATE d'OR**  
Dynamisé du Docteur ADDISON  
Ce précieux reconstituant, dû à la combinaison de deux médicaments héroïques, combat victorieusement l'Anémie, les Maladies du système nerveux et celles provenant de l'Appauvrissement du sang. Grâce à ses propriétés toniques et à la promptitude de son action, il est sans rival contre les Affaiblissements de l'organisme résultant de longues maladies. Pour se traiter soi-même, lire le Livre des Malades abandonnés (1 fr.) et les Malades sans nom (60 c.), les deux, franco, 1 fr. 75. M. BERTON, Palais-Napoleon, Paris. — Le flaco. 6 fr. Plus GELIN, 38, r. Rochecouart, et autres pharm<sup>ies</sup>. Envoi franco.

**CHOCOLAT-MENIER**  
ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

**FER BRAVAIS**  
Adopté dans tous les hôpitaux (FER DIALYSE BRAVAIS) Recommandé par tous les médecins.  
Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.  
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide, il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation ni diarrhée, ni échauffement, ni faiblesse de l'estomac ; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents. C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.  
Dépôt général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et les Pharm<sup>ies</sup>.  
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre. Envoi gratuit sur demande accompagnée d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.  
Dépôt à Etampes chez M. LEBROUST, pharmacien . . . . . 11

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.  
Etampes, le 20 Avril 1878

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposé ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.  
Etampes, le 20 Avril 1878.

Enregistré pour l'annonce n° Folio  
Reçu franc et centimes, décimes compris.  
A Etampes, le 1878.